



# POITIERS COLLECTIF : COMMENT FAIRE UN DON ?

Poitiers Collectif est une démarche citoyenne engagée depuis octobre 2018, portée par l'énergie militante de très nombreux bénévoles. Notre ambition ? Donner à chaque citoyen les moyens de participer à la vie politique locale. Mouvement ouvert à toutes et à tous, nous faisons le choix de ne pas avoir de carte d'adhérent payante, et nous n'avons pas les moyens financiers des grands partis politiques. Ainsi, **ce sont aussi vos soutiens financiers qui nous permettront de mettre toutes les chances de notre côté pour l'élection municipale !**

Chaque don est **défisalisé à hauteur de 66%** : pour un don de 100 euros, vous ne payez en réalité que 44 euros après déduction d'impôts ! Un reçu fiscal vous sera automatiquement envoyé à l'adresse indiquée.

## Comment faire un don ?

Il est possible de payer par chèque, à établir à l'ordre de « M. France JOUBERT Mandataire financier de Léonore MONCOND'HUY », à envoyer à l'adresse suivante : France JOUBERT - 59, rue de Maillochon - 86000 POITIERS.

Il est également possible de faire un virement, sur le compte ci-dessous. Pour recevoir un reçu, merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse [permanence@poitierscollectif.fr](mailto:permanence@poitierscollectif.fr), en le précisant dans l'objet de votre message.

CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN				
	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	19406	00003	67186350526	24
IBAN ETRANGER	FR76 1940 6000 0367 1863 5052 624			BIC AGRIFRPP894
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
POIT.BIARD (MTMIDH00516)	M. JOUBERT FRANCE MAND.FIN MONCOND'HUY ELEC.MUNIC POITIERS			
Tél : 0549001319	59 RUE DE MAILLOCHON 86000 POITIERS			
FLUVERT : 069 099 24 24 *	INTERNET : <a href="http://www.creditagricolepoitou.fr">www.creditagricolepoitou.fr</a> *	INTERNET MOBILE : <a href="http://ca-mobile.com">http://ca-mobile.com</a> *		

## Quelles sont les règles applicables ?

Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat..

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.



[poitierscollectif](https://www.facebook.com/poitierscollectif)



[p\\_collectif](https://twitter.com/p_collectif)



[poitierscollectif.fr](http://poitierscollectif.fr)



[contact@poitierscollectif.fr](mailto:contact@poitierscollectif.fr)